



LETTRE D'INFORMATION

du SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS-MORVAN

5 rue du 8 mai- 21140 SEMUR-EN-AUXOIS - Tél. 03 71 95 00 01- administration@sesam21.fr- www.sesam21.fr

AVRIL
2020

DES TRAVAUX POUR BIEN NOUS PROTEGER



La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) relève de la responsabilité du maire de la commune.

Néanmoins, au regard **des spécificités** (règles et procédures de création, d'aménagement, d'entretien et de vérification des points d'eau servant à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie) **et des besoins techniques** notamment ceux mentionnés dans le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie, **le SESAM**, à la demande des maires de ses communes membres, **exerce la compétence de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).**

Le SESAM a réalisé les diagnostics, les arrêtés et les schémas directeurs de toutes les communes membres. Ces diagnostics ont permis de mettre en évidence des besoins de points d'eau à certains endroits pour améliorer la défense incendie de la commune.

Les communes ont délégué leur Maîtrise d'Ouvrage au SESAM pour la conception et l'organisation de la Défense Incendie.

En 2019 : plusieurs communes ont été concernées : **Courcelles-les-Semur, Moutiers-Saint-Jean et Saint-Héliér.**

En 2020 : **Aisy-sous-Thil, Brianny, Champeau-en-Morvan, Clamerey, Epoisses, Gisse-le-Vieil, Grignon, Massingy-les-Semur, Missery, Montberthault, Montlay-en-Auxois, Saint-Mesmin et Vic-sous-Thil.**

DES AIDES FINANCIERES pour les communes

Les demandes de subventions réalisées permettent aux communes de bénéficier jusqu'à 5 000 € d'aide du Département de la Côte d'Or et 40% d'aide de l'Etat (DETR).



Le patrimoine de défense incendie est coûteux. il faut le respecter.
Rappel : Il est dangereux et interdit de prélever de l'eau sur les bornes incendie.



CONSEILS

Adoptez les bons gestes **pour éviter l'incendie**



Tenir les allumettes hors de portée des enfants !



Ne pas surcharger les prises électriques



Ne rien laisser sur le feu sans surveillance



Ne pas raviver un feu avec de l'alcool ou de l'essence



Bien ramoner votre cheminée chaque année